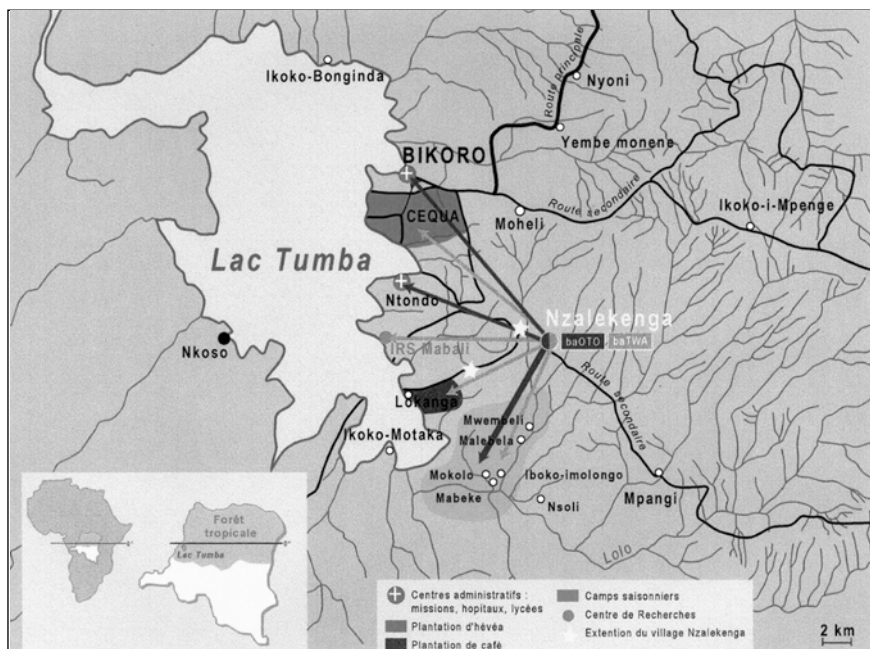


# Les campements de pêche chez les Ntomba du lac Tumba (RDC ex Zaïre)

Hélène Pagezy\*

Deux fois par an, au début des deux saisons sèches, les Ntomba, population vivant dans une région de forêt inondée appelée la “cuvette centrale” (carte ci-dessous), se rendent massivement dans leurs campements de pêche (photos 1-2), situés sur les grandes rivières qui se jettent dans la partie sud du lac Tumba ou sur leurs affluents (Pagezy, 1986 ; Pagezy, 1995). Sitôt l’abattage des champs terminé, les hommes y séjournent durant deux ou trois mois, entre mi-juin et mi-septembre, un mois entre décembre et février. Ils se font accompagner de leurs fils aînés car c’est la période des congés scolaires. Leur objectif principal est la pêche et, secondairement, le piégeage.



\* UMR 6578, CNRS – Faculté de Médecine, Université de la Méditerranée, 27 Bd. Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex 5, France

Comme leurs voisins Ekonda et Bolia (Van Everbroeck, 1961 ; Van Everbroeck, 1974), les Ntomba sont des sous groupes de la grande ethnie Mongo. Les Grands Noirs baOto et les Pygmées baTwa qui la composent exploitent le milieu de façon complémentaire : les baOto sont cultivateurs sur brûlis, pêcheurs et chasseurs, tandis que les Pygmées baTwa sont restés des chasseurs-cueilleurs qui pratiquent de façon secondaire la pêche en forêt inondée et la culture du manioc (Pagezy, 1988).

Suite à une longue période de contact, et à l'inverse de la plupart des sociétés forestières de cultivateurs d'Afrique centrale qui ont eux aussi établi des relations privilégiées avec les groupes Pygmées (Bahuchet et Guillaume, 1979), baOto et baTwa partagent la même langue et suivent les mêmes coutumes, à quelques nuances près. Ils entretiennent entre eux des relations faites de devoirs et d'obligations, que certains auteurs ont rapproché de la situation de vassalité (Elshout, 1963). BaOto et baTwa ne peuvent se marier ni partager le même repas ; c'est la raison pour laquelle certains auteurs les considèrent comme deux castes d'une même ethnie (Müller, 1964 ; Bahuchet, 1993).

En saison des pluies, les hommes Ntomba construisent aussi des habitations temporaires. Il s'agit plutôt d'abris contre la pluie (cf Dounias, 2001, ce volume), confectionnés en hâte par les chasseurs lors de leurs déplacements en forêt qui ne dépassent en général pas 3 jours.

De tout temps, et particulièrement avant l'époque coloniale qui a imposé la fixation des villages au bord des routes, la forêt a été le siège d'une importante mobilité. Le cycle de rotation des campements est synchronisé par les saisons tandis que celui des villages, de durée plus importante, était de l'ordre de quelques dizaines d'années. Les emplacements des anciens villages sont toujours connus et parfois utilisés pour des activités de chasse ou de cueillette des habitants actuels qui les considèrent comme faisant partie de leur territoire de clan.

Actuellement, on peut observer la transformation de certains campements saisonniers en villages. Les différentes étapes de transition entre habitat temporaire et habitat permanent peuvent nous renseigner sur la dynamique d'occupation de l'espace, telle qu'elle a toujours été pratiquée par ces populations forestières.

## **La dynamique d'occupation de l'espace**

Dans la cuvette centrale, région de forêt marécageuse, le peuplement des villages de forêt se serait fait par voie terrestre, de proche en proche, les Pygmées baTwa ayant joué le rôle d'éclaireurs pour le

compte des agriculteurs-pêcheurs baOto dans leur quête de nouvelles terres (Elshout, 1963). La population de la plupart de ces villages, et même de ceux du lac, fréquente des campements de pêche situés sur les grandes rivières qui se jettent dans le lac Tumba. Ces campements de pêche sont, en principe, des habitats temporaires, qui ne sont occupés que durant la grande ou les deux saisons sèches.

Le village de Nzalekenga fréquente 4 campements de pêche : Mokolo, situé sur la rivière principale Lolo, est fréquenté aussi par quelques pêcheurs de Motaka, village situé au sud du lac Tumba ; Malebela et Iboko i Molongo sont situés sur des affluents majeurs de la Lolo ; Mwembeli, est un petit campement situé sur un de ses affluents mineurs. Trois d'entre eux ont pour propriétaire un habitant de Nzalekenga issu de clans différents ; le quatrième, Mokolo, un homme de Motaka qui s'y rend rarement et se fait remplacer par un vieux de Nzalekenga. La plupart des pêcheurs sont apparentés au propriétaire.

Il y a une dizaine d'années, le campement de pêche de Mokolo, dépendant du Nzalekenga a acquis le statut de village. Quelle a été la dynamique d'occupation de l'espace de ce campement et quels sont les critères retenus pour distinguer un village (*bolà*), habitat permanent, d'un campement (*ngando*) ?

À l'origine de ce campement, comme de tous les campements, se trouve un groupe d'hommes à la recherche d'un lieu propice pour la pêche. À été reconnu comme chef celui qui a pris l'initiative du départ et qui a opéré des tractations avec les génies, tractations qui ont légitimé sa position sociale.

Mokolo a de tout temps attiré les habitants de Nzalekenga en dehors de la saison sèche : dans le quartier de Noongo, bien que n'y résidant pas, on cultivait le manioc, on chassait aux pièges ou on pratiquait une forme de pêche traditionnelle "au trou". Par la suite, les pêcheurs se sont rapprochés de la rivière Lolo et s'y sont installés, ce qui a donné le quartier de Mabeke. Les villageois ont été attirés par ce site, car on y trouve beaucoup d'espace à défricher et à cultiver. Y poussent les ananas, le maïs, les bananes, les palmiers. On y a introduit des poules car là-bas, dit-on, elles se font moins souvent voler qu'au village et moins souvent capturer par les oiseaux de proie.

En 1980, tous les campements dépendant du village de Nzalekenga, situés sur des affluents de la Lolo, étaient saisonniers. Depuis, le plus important, Mokolo, composé des deux quartiers Noongo et Mabeke, est progressivement devenu un village. Cette situation résulte d'un long processus accéléré certainement par les conditions démographiques et la crise économique. Progressivement, poussés par le manque de place

au village (la capacité d'extension des villages est limitée par la forêt inondée), conséquence de l'accroissement spectaculaire d'une population autrefois stérile et à faible espérance de vie, certains ont décidé de s'y installer définitivement. Ces fondateurs sont surnommés les "gens de l'eau" par ceux restés au village, *mwana na mai*.

Le côté lucratif de la pêche dans un contexte économique particulièrement difficile comme il l'était au Zaïre, est certainement un élément de décision important pour une installation définitive. "L'argent tient la vie de l'homme" explique-t-on. En effet, le revenu des pêcheurs peut égaler, sinon dépasser celui des enseignants, dont la profession est considérée<sup>1</sup> comme particulièrement attractive.

Les grands pêcheurs, ceux qui aiment la vie du campement malgré ses inconvénients - moustiques, manque d'aliment de base, de nourriture diversifiée, de produits considérés de première nécessité : savon, sel, cigarette, pétrole, huile - sont devenus des *pêcheurs permanents*. Les hommes, dont la femme a accouché et qui doivent respecter la période d'abstinence post-partum, s'y retrouvent nombreux pendant une année, voire davantage. L'argent de la pêche leur permettra de payer les frais liés à la fin de réclusion. D'autres, après y avoir séjourné d'abord une saison, puis une année, s'y sont progressivement installés et, dans une étape finale, y ont fait venir leur famille. À ce stade, ils possèdent au campement une ou plusieurs *plantations de manioc*, ont planté des bananiers, parfois un petit champ de cacao. Bien qu'ayant toujours une maison au village, ils ont construit une case plus durable que les huttes temporaires et inconfortables, sur le modèle de celles du village, mieux protégée des intempéries. Peu à peu, leur dépendance vis-à-vis du village pour leur alimentation s'est réduite ; la visite régulière de commerçants originaires de la ville, leur proposant sur place les denrées qu'ils considèrent comme indispensables, les ont poussé à entrer dans un système de dépendance monétaire vis-à-vis de l'extérieur. Moins obligés à faire des va-et-vient en vue de leur approvisionnement, ils se libèrent progressivement de la dépendance du village. Cette étape vers une économie reposant davantage sur la monnaie que sur le troc aboutit au détournement plus ou moins important de la production en nourriture animale riche en protéines de bonne qualité sa fonction première : nourrir les villages de la région, villages et campements appartenant au même espace social. Leur case au village est progressivement délaissée, avant de s'écrouler lorsqu'elle n'est pas occupée par un membre de la famille.

---

<sup>1</sup> On pourrait dire « était », car depuis la crise, ceux-ci reçoivent très irrégulièrement leur salaire, lorsqu'il arrive.

## Aspects juridiques

Dans le droit coutumier, chaque campement de pêche a son “propriétaire”, différent du chef de village d’où il est issu et où résident la majorité des pêcheurs.

C’est par un pacte originel entre l’ancêtre en ligne directe du “propriétaire” du campement et les *bilima* ou génies-chefs du site au sens large – bassin versant comprenant la rivière, ses affluents, la forêt inondée et la forêt de terre ferme – que celui-ci a été désigné comme *représentant sur terre* de cet être supra naturel, véritable propriétaire des lieux. Le droit de propriété est transmis de génération en génération au fils aîné ou à la fille dans le cas où il n’y a pas d’enfant mâle. Ce pacte lui confère un droit d’usufruit légitimé par un pouvoir de droit “divin”, transmis de génération en génération au fils aîné (à la fille dans le cas où il n’y a pas d’enfant mâle) ; ses ayants droit, en premier lieu, ses enfants, peuvent exploiter le site en chassant et en pêchant le gibier et les poissons, animaux qu’il a créés et qu’il considère comme ses propres enfants (Pagezy, 1996). Ce droit d’exploitation peut être étendu par le propriétaire à un certain nombre d’alliés, aux baTwa, voire aux visiteurs qui en font la demande.

Au début de chaque saison, le maître de pêche précède les pêcheurs afin de renouveler le pacte avec le génie chef et connaître ses intentions. Grâce aux rapports particuliers qu’il entretient avec ces êtres du monde invisible, le propriétaire est considéré comme responsable de la chance ou la malchance à la pêche ; ses pouvoirs lui permettent d’infléchir les intentions du génie afin que la saison soit bonne pour tous.

Durant toute la saison de pêche, le propriétaire du campement exerce ses fonctions de chef coutumier en fixant le quota de la production devant lui être remis, et en réglant les conflits. Par ailleurs, tout visiteur, en particulier les commerçants voisins ou venus de la capitale, est reçu en invité. Il sera logé et nourri par les pêcheurs, mais il doit se soumettre comme tout un chacun aux règles du campement.

### ***Droit d’usufruit***

Chaque année avant la grande saison de pêche, le propriétaire renouvelle l’accord originel avec *l’elima chef* du site afin d’être confirmé dans ses fonctions d’usufruitier plénipotentiaire (Pagezy, 1996, 1998). À cette occasion, il sollicite le génie chef afin qu’il révèle ses intentions concernant la saison de pêche. Selon ses aspirations, il intercèdera en faveur des pêcheurs, en leur accordant harmonie et prospérité ou, si la conduite des personnes installées dans le

campement lui paraît reprochable, demander au génie de maudire le campement. Dans le premier cas, son action sera révélée aux yeux de tous par une campagne de pêche (ou de chasse) abondante, dans l'autre, par une mauvaise saison de pêche voire par un nombre d'événements malheureux<sup>2</sup> particulièrement élevé.

Les pêches collectives et très productives, comme l'écopage des femmes, les barrages et les pièges de nattes *enzu* (mais non la pose de filets, de nasses et d'hameçons) doivent être l'objet de tractations particulières. Avant la saison d'écopage, le maître de pêche doit offrir au génie des noix de cola, des fruits de *monongo molukutu* (Zingiberaceae) et de *lonyunyungu*, sorte de muscade sauvage<sup>3</sup>, de l'alcool *lotoko* et du vin de palme. Par le truchement du rêve, *l'elima* fait connaître ses intentions, en particulier si le propriétaire enfreint les desseins du génie, il peut lui en coûter le don d'une vie humaine en échange des nombreux "enfants" de *l'elima*, tués sans son accord.

Les Ntomba considèrent tout ce qui se trouve dans un campement et sur le territoire qui lui est rattaché comme "appartenant" aux génies du site, donc au propriétaire qui est son représentant sur terre (cf Poncet, 1998 et 2000, ce volume ; Maïga, 2000, ce volume). Le droit qui régit un campement ne se limite donc pas uniquement à la rivière qui jouxte les installations temporaires, mais aux forêts et marais qui l'entourent. Aussi, le propriétaire doit être averti de toute nouvelle installation et, le cas échéant, de l'intention d'un pêcheur d'y séjourner une année complète (petite et grandes saisons sèches), voire davantage. C'est lui qui, en début de chaque saison, autorise le prélèvement du gibier ou du poisson. En contrepartie, le pêcheur ou le chasseur doit lui remettre sa quote-part<sup>4</sup>, quantité fixée par celui-ci. En général, il ne se montre pas très exigeant : la redevance, exprimée en journées de pêche, varie en fonction de la de la saison ; les mauvaises années, le propriétaire peut ne pas réclamer son dû, alors que les bonnes années il se rend sur place à l'improviste et y séjourne plusieurs jours, récupérant la totalité de la production.

### ***Juge coutumier***

Dans les campements, les litiges sont nombreux : non-respect des emplacements occupés ou réservés par marquage, vols dans les filets, les nasses, les pièges, vols d'objets, prise en flagrant délit d'adultère, jalousies, accusations d'empoisonnement, accusation de responsabilité en cas d'accident etc.

---

<sup>2</sup> maladies, accidents, vols, disputes.

<sup>3</sup> Produits que l'on mâche et que l'on recrache pour donner sa bénédiction, comme pour la naissance de jumeaux.

<sup>4</sup> Après une chasse, il recevra par exemple une patte arrière du *sittutunga mbuli*, grande antilope de forêt marécageuse.

Toute personne, résidente ou non, qui y vient dans l'intention de pêcher ou de chasser (ne serait-ce qu'une journée) doit absolument se faire connaître au propriétaire et solliciter son autorisation afin de mener ses activités de subsistance ; il court le risque d'être accusé de meurtre avec préméditation dans le cas où un accident de chasse ou de pêche surviendrait durant son séjour clandestin.

Autrefois, le propriétaire était présent dans son campement durant toute la saison de pêche. De nos jours, en son absence, le plus ancien des pêcheurs présents peut le représenter. Comme le chef de village au village, le propriétaire du campement est garant de l'ordre. On lui doit respect et obéissance sur tout sujet qui concerne la pêche. Il dispense des conseils aux nouveaux pêcheurs de façon à ce qu'il y ait une bonne entente. En cas de dispute, il mène son enquête, détermine le coupable et, le cas échéant, peut décider de le chasser. Il a toujours le dernier mot mais, s'il s'agit d'une affaire grave comme un meurtre, il doit en référer au représentant de l'état, le *capita*, qui habite au village.

### **Aspects sociaux : la vie dans les campements**

Dans les campements de pêche, les Pygmées baTwa précèdent les baOto, restaurent les cabanes, jouent le rôle de main d'œuvre polyvalente et de messagers entre villages et campements de pêche, sortes de camps de base pour la pratique d'autres activités, telles que la chasse et la pêche en forêt inondée (Pagezy, 1992).

Les femmes baOto rejoignent leurs maris pour une quinzaine de jours sitôt leur plantation de manioc terminée. C'est leur saison de pêche à l'écope, pêche collective féminine, très répandue en Afrique centrale et particulièrement dans la région de la "cuvette centrale", qui consiste à vider panier par panier les marigots presque à sec. Elles sont précédées par les femmes baTwa qui, n'ayant pour la plupart pas de plantation, s'adonnent à cette activité extrêmement valorisée alors que les conditions sont loin d'être optimales. De même, ce sont elles qui clôturent la saison, ayant vidé les marigots durant les deux mois de sécheresse.

Les pêcheurs Ntomba s'entassent dans des huttes au confort très sommaire : un lit de rondin, parfois sans matelas ni même de natte ; au mieux une moustiquaire et un drap (photos 3-4).

Malgré ce confort rustique, l'ambiance y est marquée par une intense excitation, provoquée par la convivialité et par la chance à la pêche.

Des messagers, parents ou Pygmées baTwa du même village, font la navette entre campements et village d'origine. Les femmes apportent

des bâtons de manioc de la préparation culinaire qui se conservent le mieux ; en échange, les pêcheurs leur donnent du poisson pour la consommation familiale ou pour être vendus au niveau du village.

De leur côté, les femmes des villages voisins viennent s'approvisionner en poisson, qu'elles achètent, ou qu'elles échangent contre des produits de première nécessité : sel, cigarettes, savon, huile, alcool, pains de manioc. Elles font parfois commerce de leurs charmes pour obtenir du poisson. Certains pêcheurs y laissent parfois l'essentiel de leur production sans compter les amendes s'ils se font prendre par leur épouse en flagrant délit d'adultère, ce qui est quand même rare.

Les commerçants de la capitale remontent le fleuve et traversent le lac dans ces nouveaux bateaux à fond plat, les baleinières, jusqu'aux campements de pêche. L'état déplorable des véhicules et des routes, conséquence de l'importante récession économique qui touche le pays tout entier, a fait resurgir le transport fluvial. La capitale régionale, Mbandaka, n'est plus reliée à cette partie de son territoire au profit de Kinshasa, la capitale. Une fois par an, au début de la grande saison sèche, ils apportent aux pêcheurs le matériel de pêche à renouveler et leur accordent un crédit (Pagezy, 1995). Ce n'est qu'à la fin de la saison sèche qu'ils viennent chercher leur dû. Ils profitent de leur déplacement pour approvisionner la région en articles « de luxe » que l'on trouve en ville et qui font défaut dans ces lieux enclavés : draps, couvertures, moustiquaires, voire radios, piles, médicaments courants.

## Conclusion

Les marqueurs de l'irréversibilité de la situation, du passage des campements d'habitat temporaire à définitif, sont la *mise en culture de champs vivriers*, de *petites cultures de rente cacaoyères*, la *prolongation du temps de résidence* du pêcheur, d'abord seul, puis avec la famille, la *construction de cases moins sommaires*, enfin *l'implantation d'une église, d'une école* et la *nomination d'un chef*, représentant de l'état. C'est ce que nous avons pu observer à Mokolo, village composé de deux quartiers distants de moins d'un kilomètre, finalement reconnu comme village après une période de transition qui a duré une vingtaine d'années (1970-1990). S'y sont implantées une église protestante et une école primaire de trois classes dont la construction a été payée par la mission de tutelle.

Le passage d'un statut d'habitat temporaire, à celui d'habitat permanent, s'est fait progressivement par l'allongement de la durée de séjour dans les cabanes rudimentaires.



En devenant village, c'est la structure pérenne des habitations, l'occupation des sols (terroir villageois, terroir forestier), le contexte socio-politique (maître de pêche lié aux génies de l'eau *versus capita*, représentant de l'état), les dispositifs socio-économiques (échanges différés avec le village *versus* vente aux commerçants des villes ; économie de subsistance *versus* économie de marché) et religieux (respect des génies de l'eau *versus* christianisme) qui accusent de profondes mutations ayant des répercussions sur la gestion durable des ressources naturelles.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAHUCHET S., 1993, History of the inhabitants of the central African rain forest : perspectives from comparative linguistics. In C.M. Hladik et col. (Eds) *Tropical forests, people and food. Biocultural interactions and applications to development*. Man and Biospherer series, Paris : UNESCO/Parthenon publishing group, vol. 13 : 37-54.
- BAHUCHET S., GUILLAUME H., 1979, Relations entre chasseur-collecteurs pygmées et agriculteurs de la forêt du Nord-Ouest du bassin congolais. In S. Bahuchet (Ed) *Pygmées de Centrafrique. Études ethnologiques, historiques et linguistiques sur les "Ba-Mbenga" (Aka / Baka) du nord-Ouest du Bassin Congolais*. SELAF, 73-74, Études Pygmées III, Paris, 109-139.
- DOUNIAS E., 2001 (ce volume),
- ELSHOUT P., 1963, *Les Batwa des Ekonda*. Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, Archives d'Ethnographie, vol. 6, 65p.
- MAÏGA O., 2000, ce volume
- MÜLLER E.W., 1964, Die Batwa. Eine kleine wüchsige Jägerkaste bei den Mongo Ekonda. *Zeitschrift für Ethnologie*, vol. 89, 206-215.
- PAGEZY H., 1986, Production et consommation alimentaires dans les campements de pêche de Nzalekenga (lac Tumba, Zaïre). *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, T.3, série XIV, n°2, 87-104.
- PAGEZY H., 1988, Coping with uncertainty in food supply among the Oto and the Twa living in the equatorial flooded forest near lake Tumba, Zaïre. In I. de Garine et G.A. Harrison (Eds) *Coping with uncertainty in food supply*, Oxford, Clarendon Press, 175-209.
- PAGEZY H., 1992, Le système alimentaire des Ntomba du lac Tumba au Zaïre. Stratégies saisonnières et interactions bioculturelles. In C. Blanc-Pamard (Ed) *La santé en société : regards et remèdes*. ORSTOM/CNRS/EHESS, éditions de l'ORSTOM, colloques et séminaires, 111-152.
- PAGEZY H., 1995, De l'adaptation nutritionnelle à la malnutrition : interactions écologiques et socio-culturelles dans l'alimentation des Ntomba du Zaïre. In R. Devisch, F. de Boeck, D. Jonckers (Eds) *Alimentations, traditions et développements en Afrique intertropicale*. Paris : l'Harmattan, 272-303.
- PAGEZY H., 1995, La pêche au lac Tumba : entre autosuffisance et profit. In Barraqué, Bley, Boetsch et Rabino-Massa (Eds). *L'homme et le lac. Usages et représentations de l'espace lacustre*. Supplément à *Ecologie Humaine*, vol. XIII, 155-164.
- PAGEZY H., 1996, Aspects psychoculturels de l'exploitation des ressources naturelles dans la région du lac Tumba (Zaïre). In A. Froment, I. de Garine, C. Binam Bikoï et J.F. Loung (Eds) *Bien manger et bien vivre. Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social*. Coéditions L'Harmattan/ORSTOM, 447-458.
- PAGEZY H. 1998, Le contexte magico-religieux de la pêche au lac Tumba (Zaïre) : entre le "normal" et l'insolite. Communication au colloque International *Les sites sacrés "naturels", Diversité culturelle et Biodiversité*, Paris : UNESCO,

PONCET, Y., 1998,

PONCET Y., 2001, ce volume.

Van EVERBROECK N., 1961, *Mbomb'Ipoku, le Seigneur de l'abîme*. Tervuren : Musée Royal d'Afrique Centrale, Archives d'Anthropologie, n°3, 310p.

Van EVERBROECK N., 1974, *Ekond'e Mputela. Histoire, croyance, organisation clanique, politique, sociale et familiale des Ekonda et de leurs Batoa*. Tervuren : Musée Royal d'Afrique Centrale, Archives d'Anthropologie n°21, 306p.

**Hélène PAGEZY**

*Les campements de pêche chez les Ntomba du lac Tumba*



Photo 1 : Vue du campement de pêche de Malebela sur la rivière Malebela  
(RDC ex-Zaïre, région du lac Tumba)



Photo 2 : Pêcheur devant sa cabane saisonnière. Celle-ci doit être restaurée chaque année



Photo 3 : Pêcheur dans sa cabane, assis sur son lit équipé d'une moustiquaire en sacs de farine



Photo 4 : Ustensiles de cuisine et paniers de transport au dessus de l'âtre. On remarque le poisson qui fume, les pains de manioc et une bouteille de pétrole pour la lampe tempête

# Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

*L'homme et le Lac, 1995*

*Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996*

*Villes du Sud et environnement, 1997*

*L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998*

*L'homme et la forêt tropicale, 1999*

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI<sup>e</sup> journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

## SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

*Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.*

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

*Tous droits réservés pour tous pays*

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS  
ET  
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la  
nature en habitat temporaire**

**Éditeurs scientifiques**

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,  
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de  
la Société  
d'Ecologie  
Humaine



2000

### **Contributions photographiques**

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.